

Plate-forme Industrielle d'Adetikopé / Phase 2 :

Les populations riveraines éclairées sur les études d'impact, social et environnemental du projet avec le concours de l'ANGE



canal D

Une action de développement par la communication

Bimensuel d'Informations et de Communication

N°114 du 04 Août 2022

PRIX 250F

TELECOMMUNICATION P.3

TOGOCOM :

Acculé de partout, le DG Paulin Alazard quitte la barque



SANTE

P.6

Togo / Fast food :

Attention ! La mort est dans le plat... des traces de pesticides retrouvées



COMMERCE

P.5

Foire Internationale de Lomé :

La campagne promotionnelle de la 17ème édition lancée !



Coupures intempestives du courant électrique :

Les populations des Savanes dans le désarroi

P.3



IMPACT CENTRE CHRÉTIEN | TOGO

SÉMINAIRE SPÉCIAL A

LOMÉ

AVEC LE PASTEUR YVAN CASTANOU

THÈME

CONQUIERS TON HÉRITAGE ENFANTE TA DESTINÉE

JEU. DIM. 11-14 AOÛT 2022

AU PALAIS DES CONGRÈS

ENTRÉE GRATUITE PAR DONATION LIBRE

www.loclome.com | +228 93 33 22 33

Hausse du prix de carburant :

CIMTOGO augmente ses tarifs de livraison de 15%

La société les ciments du Togo (CIMTOGO) du groupe HEIDELBERG CEMENT, annonce revoir à la hausse ses tarifs de livraison dès ce mois d'août 2022.

Par une note de service en date du lundi 1er août 2022, les premiers responsables de cette société ont informé l'opinion que « la direction commerciale a décidé de revoir à la hausse les tarifs de livraison de nos produits sur toute l'étendue du territoire afin d'assurer la continuité de votre activité dans les meilleures conditions ».

Selon les principaux directeurs de CIMTOGO, cette augmentation est principalement due à la hausse des prix du carburant.

À cet égard, à compter du 1er août 2022, les tarifs du coût de distribution seront augmentés de 15% sur les usines de Lomé et Kara.

C'est là encore l'une des nombreuses répercus-

sions de la récente augmentation du prix du carburant au Togo, obligeant les différentes structures à facturer des suppléments en plus de leurs tarifs normaux. Il n'est pas dans un futur scénario de s'attendre à une augmentation du prix du paquet du ciment.

Rappelons que le Super sans plomb est passé de 625 à 700f le 19 juillet dernier.

Y.S.



Formation Professionnelle et Technique :

Le CREFER annonce des innovations pour la prochaine rentrée scolaire

Au Togo, nombreuses sont encore ses localités privées d'électricité thermique, de même que jeunes diplômés en quête d'emploi stable. Tenant compte des préoccupations socio-économiques et environnementales, ainsi que des besoins du marché du travail, le Centre régional d'études et de formation en énergies renouvelables (CREFER) s'est fixé depuis sa création, comme objectif de former les jeunes du Togo et de la sous-région dans les métiers énergétiques et bien d'autres.

Opérationnelle depuis environ trois ans, CREFER a lancé hier 03 août 2022, la rentrée académique 2022-2023 au cours d'une conférence de presse tenue à son siège, en présence des premiers responsables, partenaires et les professionnels des médias.

Créé en juillet 2019 sur l'initiative d'un groupe de togolais, le CREFER a déjà

formé depuis trois ans, environ 500 techniciens issus d'une dizaine de pays d'Afrique francophone, en électricité bâtiment et industrielle, efficacité énergétique, énergie solaire voltaïque, système d'éclairage de sécurité, caméra de surveillance, installation d'antenne parabolique, etc.

« La moitié de ceux-ci s'est déjà installée à leur propre compte tandis que l'autre moi-



Awoutey Komlan, DG CREFER (au milieu)

tié est employée dans les entreprises qui sont à la quête de mains d'œuvre qualifiée », renseigne le directeur général du CREFER, Awoutey Komlan.

Pour la prochaine rentrée qui démarre le lundi, 17 octobre 2022, cette première école en énergie renouvelable introduit le Brevet de Technicien (BT) en électrotechnique.

Selon le premier responsable de cette école, le BT Électrotechnique va permettre aux étudiants d'entrer directement dans la vie active avec d'importantes compétences professionnelles.

En vue de favoriser l'acquisition des compétences et permettre aux apprenants d'assumer leur rôle de travailleurs et d'évoluer sur le marché du travail, « CREFER met l'accent sur la formation pratique avec le concours des différents partenaires pour stages ou emplois. La pratique est donc au cœur de la pédagogie à CREFER. C'est la raison pour laquelle nos étudiants sont plus formés sur le terrain que sur les bancs » précise Awoutey Komlan.

Les objectifs du CREFER viennent donc en phase avec le Programme de promotion des investissements privés dans le secteur des Energies Solaires (PPIPS), initié récemment par la Banque ouest-africaine de développement (BOAD), dans six pays de l'Union économique monétaire ouest Africaine (UEMOA) dont le Togo.

Il faut rappeler que l'un des principaux avantages de l'énergie solaire, en comparaison aux autres énergies, est évidemment son caractère inépuisable et sa participation surtout à la réduction des émissions de gaz à effet, nuisible à l'environnement et à l'homme.

Le centre propose des cours du jour et du soir allant de six à douze mois. Il est situé au quartier Totsi-Gblinkomé, non loin de la salle des Témoins de Jéhovah.

La rédaction



Encore plus proche de VOUS !!!



UNE NOUVELLE DIVISION DU CADASTRE À TSEVIE-DAVIE NON LOIN DU PÉAGE

pour les dossiers des préfectures de **Zio**, de l'**Avé**, de **Yoto**, de **Vo** et du **Bas-Mono**

92 69 30 47
79 70 51 10

OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

CANAL OTR

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

Coupages intempestives du courant électrique :

Les populations des Savanes dans le désarroi

Depuis plusieurs mois déjà, les populations de la ville de Dapaong souffrent le martyr pour ne pas dire vivent un calvaire qui ne dit pas son nom. En effet, les coupures du courant électrique à n'en point finir sont devenues le quotidien de ces populations frappées également par la menace terroriste.

Plus aucun jour ne passe sans que la ville de Dapaong ne traverse le noir. « Avoir une journée avec ne serait-ce qu'avec une coupure de courant c'est déjà un miracle. Habituellement, nous avons droit à 4, 5 voire 6 coupures de courant électrique quotidiennement et qui durent parfois plus d'une heure de temps », se lamente Kolani. « Tout ce que nous mettons dans le frigo se gâte, car nous n'avons plus le courant électrique en continue, les jus se fermentent, les viandes on en parlent pas », se plaint Adjo. Abdoulaye regrette ces coupures du courant électrique qui grillent la plu-

part du matériel électrique. « Après deux coupures mon lecteur de disque est parti en fumée. Je n'ai personne chez qui me plaindre ». Cet échantillon de plaintes récurrentes montre à suffisance la situation difficile que traversent les populations de la ville de Dapaong et partant de la région des Savanes.

Si les interrogations fusent de partout sur cette question essentielle pour la vie des populations, les voix autorisées au niveau de la Compagnie énergie électrique du Togo (CEET) à Dapaong pointent du doigt le fournisseur électrique depuis Boltengua au Ghana. Selon elle, les ruptures de courant



électrique sont entraînées par un déficit en production d'énergie depuis le fournisseur dans le Ghana voisin.

Selon les indiscrétions, dès que cette coupure du courant électrique survient, un groupe électrogène alimente la ville de Dapaong secteur par secteur en un temps record. Toutefois avant tout démarrage, il faut avoir l'aval de la direction générale à Lomé ; car le groupe électrogène en question consomme énormément en carburant

soit plus de 100 litres au démarrage ; ce qui engage beaucoup de frais financiers. Quand on sait la bagatelle que coûte le carburant depuis la guerre en Ukraine, l'on comprend la raison pour laquelle le retour du courant électrique prend énormément du temps.

Malgré les efforts fournis par la CEET, il urge qu'une solution définitive soit trouvée à ce problème récurrent. La situation sécuritaire dans la région des

Savanes qui appelle à plus de vigilance en vaut la peine ; la région ne doit pas constamment être plongée dans l'obscurité. Dieu seul sait combien les coupures du courant électriques au mauvais moment pourraient être un facteur déstabilisant.

Après 62 ans d'indépendance, notre pays ne devrait plus en principe être à ce niveau de dépendance énergétique. La crise sécuritaire dans la région des Savanes appelle à une anticipation à garantir en permanence du courant électrique par une implantation d'une centrale de production électrique en énergie solaire. Un secteur clé de développement si cher et au cœur des préoccupations actuelles des autorités togolaises

Jean Legrand

Togocom :

Acculé de partout, le DG Paulin Alazard quitte la barque

Paulin Alazard, le directeur général du groupe Togocom, a rendu le mardi 02 août 2022 son tablier, après deux ans dix mois de services qui n'ont pas été de tout repos. Dans la lettre de démission adressée à sa hiérarchie, le franco-malgache, spécialiste des télécommunications en Afrique, a notifié que sa démission sera effective dès le 19 août prochain.

Si les raisons officielles de cette démission n'ont pas pour l'heure été rendues publiques, plusieurs pensent qu'elles sont probablement liées aux pressions internes et externes dans la gestion du groupe.

Togocom et l'ARCEP

En effet, la Holding

Togocom dirigée par le désormais ex-patron depuis le 25 novembre 2019, tout comme son concurrent Moov Africa Togo, est depuis plusieurs mois dans le viseur l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP).

Cette dernière a déclenché une série de mises en demeure et de procédures de sanctions pour « manquements et violations des engagements » contre l'opérateur téléphonique en moins de deux ans.

Il faut rappeler que le groupe dirigé par Paulin Alazard a écopé d'une première amende le 19 février 2021 d'un milliard de F CFA, pour « différenciation tarifaire intra et extra-réseau », et une seconde de près de 2,4 milliards de F CFA, le 24 juin dernier, pour « indisponibilité des services ».



À l'interne

Dans la première année de la privatisation de ce groupe dont l'État togolais ne détient que 49%, coïncidant avec la prise de fonction de M. Alazard, les employés n'avaient alors cessé de multiplier les mouvements d'humeur déplorant leur condition de travail.

Dans un courrier en date du 22 juillet dernier, les organisations syndicales, ont indiqué que les premières sanctions infligées à Togocom relevaient effectivement d'une erreur de la direction commerciale du groupe. Ces derniers estiment que pour éviter que ces pénalités ne pèsent au moment des bilans sur les états

financiers, « des efforts devraient être faits dans la commercialisation de nos produits et services pour combler cette perte », mais « malheureusement la croissance n'était pas au rendez-vous ».

L'homme se prononce

Sans pour autant aborder les motifs de son départ à la tête de Togocom, « c'est un moment triste comme lors de tous les départs mais c'est également un moment pour faire le bilan », a déclaré Paulin Alazard dans une récente note adressée à ses collaborateurs.

Pour le démissionnaire, en regardant en arrière, « je m'aperçois que ces 2 années et demie ont tota-

lement été dédiées à la transformation du groupe avec de grandes réalisations, des progressions techniques et commerciales importantes mais aussi plusieurs challenges », notamment, le lancement de la 5G, le déploiement de la fibre optique dans les principales villes du Togo, service Tmoney, l'amélioration de la relation avec les clients, entres autres.

Aussi, faut-il noter que jusqu'à nouvel ordre, c'est le directeur commercial du groupe, Tarik Boudiaf, qui va assurer l'intérim.

Yvette Sossou



Récépissé N° 0469/21/01/13
Edité par CANAL D GROUP
RCCM N°TG-LOM 2016 B 1587
02BP 20370 Lomé 02 Togo
Tél : 00228 91 42 55 00 / 98 67 08 37

Email : journalcanal.d@gmail.com
Casier maison de la presse : N°19
Siège : Agoè Démakpoè, Von face à la microfinance COCEC ; en face de l'EPL SALOMON

Directeur de Publication
Jean Legrand POLORIGNI

Rédaction

Francis Parreira
Jean Legrand
A. Marcellin
Yvette Sossou

Infographie : Impact Communication
Imprimerie : Direct Print

Plateforme Industrielle d'Adétikopé / Phase 2 :

Les populations riveraines éclairées sur les études d'impact, social et environnemental du projet avec le concours de l'ANGE

Avant d'amorcer la phase 2 des travaux du projet « Plateforme Industrielle d'Adétikopé » (PIA) en septembre prochain, le gouvernement togolais à travers l'Agence nationale de gestion de l'environnement (ANGE), a procédé du 20 au 27 juillet 2022, aux consultations publiques auprès des populations de Kpomé, Dalavé dans la préfecture du Zio et d'Adétikopé dans la préfecture d'Agoè-Nyivé, en prélude au processus de validation des études d'impact environnemental et social.

Ces consultations ont réuni huit jours durant, le directeur général de l'ANGE, Adadji Koffi Efanam, les préfets de Zio et d'Agoè-Nyivé, respectivement Etsè Kodjo Kadevi et Col. Hodabalo Awaté, le maire de la commune Zio 1, Messan Agognon et son collègue d'Agoè-Nyivé 6, John Aglo, le responsable de la gestion environnementale et sociale du groupe ARISE, représen-



Frank Owusu-Ansah, responsable de la gestion environnementale et sociale du groupe ARISE

tant la PIA, Frank Owusu-Ansah, les chefs des cantons de Kpomé, Dalavé et d'Adétikopé, les habitants des différents villages impactés par le projet et leurs chefs, des structures d'études environnemental et social.

Il a été question durant cette période, d'aller à la rencontre des parties prenantes afin de faire la présentation du futur projet de la PIA dont elles seront en majeure partie bénéficiaires aussi bien positivement que négativement. Il s'est également agi de présenter les résultats des études d'impact environnemental et social conformément aux dispositions légales du pays qui recommandent qu'avant le démarrage de tout projet, ces études visées par l'article 42 de la loi cadre sur l'environnement au Togo soient réalisées puis présentées aux parties concernées, d'informer et échanger avec les populations sur d'autres sujets relatifs à la PIA, phase 2, en vue de recueillir leurs avis et préoccupations par rapport aux impacts

environnementaux et sociaux susceptibles d'être générés dans l'exploitation de la zone ciblée et pendant les travaux du projet. Aussi, a-t-il été question des mesures nécessaires pour éviter, supprimer, atténuer ou compenser les effets négatifs du projet et surtout recueillir l'adhésion des populations vis à vis de la PIA, phase 2, afin de passer à la validation de cette dernière dans les jours à venir.

En donnant le ton des consultations, le directeur général de l'ANGE, Adadji Koffi Efanam, a affirmé que l'objectif principal de ces consultations était d'édifier les populations des villages de Tokpanou, Kpomé-Agomé, K p o m é - A k a d j a m é , Dzouglakopé, Hagblévo, A g b a d a v i n o u , Vondjogbékopé, Gnantikopé, Totoémé, Lomégnokopé, Adoglové, Akplomé et Dzové, sur la nécessité de la prise en compte de l'environnement naturel et humain dans la conception et la réalisation de ce projet tout en ayant leur approbation après le recueil de leurs aspirations et de leurs attentes dans le but de favoriser l'exécution de la PIA.

Contenu du projet PIA phase 2

Les représentants du Groupe ARISE et de la PIA, ont passé en revue le contexte et le contenu du futur projet. « Vu les avancées notoires enregistrées dans l'exécution de la phase 1 de la PIA en seulement quelques mois, le groupe ARISE en partenariat avec le gouvernement togolais a décidé d'étendre le projet à d'autres zones pour le développement de leurs populations et environs », a indiqué M. Frank Owusu-Ansah.

Le responsable environnemental et social de la PIA, Noël Komlan Adonko, a informé qu'en plus des industries, l'entrepôt de stockage du coton, les infrastructures déjà opérationnelles à PIA1,



Adadji Koffi Efanam, DG ANGE

« sont prévues dans cette seconde phase, la construction d'une route de 9,7 km, qui va relier les deux phases. Cette route abritera des couloirs industriels de part et d'autre. Aussi, est-il prévu une centrale solaire ». Ce dernier a précisé que la PIA 2 couvre une superficie de 716 ha.

Dans l'exécution de la phase 2 de la PIA, des terres sont acquises par expropriation en vertu d'une déclaration d'utilité publique conformément au code foncier et domanial. C'est ce qui a conduit les consultants d'évaluation sociale et environnementale à entretenir les populations de la zone du projet, sur les aspects positifs et négatifs dus à l'exécution de la PIA 2 et de ses contours.

« Avant cette série de consultations, nous avons supervisé des études d'impact environnemental et social conformément aux exigences en vigueur en République du Togo, qui ont été présentées par le biais des cabinets socio-environnementaux ayant préalablement évalué les impacts. Ceci nous a permis de donner des outils de décision aux autorités et de faire en sorte que les populations et l'environnement soient protégés », a renseigné le directeur général de l'ANGE, Adadji Koffi Efanam.

Études d'impact social et environnemental

Dans son intervention, le consultant d'évaluation sociale du cabinet INSUCO, Eyram Amenyeou a indiqué que sur le plan social et en matière d'avantage, l'exécution le PIA2 « va générer des emplois, la création des infrastructures sociales et économiques, le développement de



ment togolais à

l'habitat, l'amélioration des conditions de circulation, etc », tandis que le projet a déjà « occasionné la perte des terres à travers le processus d'expropriation que le gouvernement a enclenché ».

Le rapport, selon M. Amenyeou, a préconisé par exemple de réaliser un plan de réinstallation au profit de ceux qui ont subi un déplacement physique et un plan de restauration et moyens de subsistance pour les personnes dont les cultures ou biens ont été touchés par le projet, ou encore un ensemble de mesures telles que les panneaux de signalisation, les dos d'âne pour éviter les risques d'accident du fait que le trafic serait intensifié. Tout cela afin que les risques sociaux soient minimisés.

En ce qui concerne la dimension environnementale, la consultante environnementale du Groupement ANTEA/JAT Consulting SARL, Doucette Élodie Ahiekpor, a notifié que la PIA 2 pourrait entraîner entre autres, « la pollution de l'air, la pollution des eaux, la pollution par les déchets solides, les nuisances sonores, la modification du régime des écoulements hydrologiques, la pauvreté des terres cultivables, la disparition de certaines espèces végétales ou animales, la sécheresse, l'injonction, etc ».

Cependant, son exécution va améliorer le paysage esthétique de la zone, et donc contribuer à son assainissement. Elle a d'ailleurs rassuré que des mesures de conception, de réduction, d'évitement et aussi de compensation seront mises en place pour limiter au maximum l'impact négatif qui pourrait porter atteinte sur les éléments de l'environnement.

Appréciations des populations

Pour mener à bien cette mission, l'occasion a été donnée aux parties prenantes de se prononcer sur l'implanta-

tion du projet dans leur zone.

Pour le chef canton de Kpomé, Togbui Yao Aklassou 5, ces consultations publiques sont « salutaires » dans la mesure où « les parties prenantes sont-elles mêmes invitées en public pour donner leurs avis et émettre les préoccupations ou suggestions ; ce qui n'était pas le cas par le passé ». Il a tenu à préciser qu'en ce qui concerne la Phase 2 de la PIA dans le canton de Kpomé, la population est disposée à faire confiance aux promoteurs du moment où leurs intérêts sont pris en compte.

Dans son intervention, Ketoglo Kossi Semekono, habitant du village de Kpomé-Agomé et personne impactée par l'expropriation, a félicité la démarche de l'ANGE, accompagnée par les responsables de la PIA ainsi que les autorités préfectorales et locales pour s'être rapprocher des populations impactées par ledit projet. « J'apprécie également le fait gouvernement togolais a pensé à la localité de Kpomé pour l'implantation de la PIA2 », a-t-il affirmé. « Cependant, c'est un protocole qui devrait se faire en amont. C'est comme si on mettait la charrue devant les bœufs. Les contours de l'expropriation ont été faits en l'absence de la majeure partie des populations concernées alors que cela devrait être un consensus. », a-t-il déploré.

Dame Adjo du village Hagblévo, a également émis le souhait de voir la signature d'une convention écrite et signée entre les populations et les responsables du projet pour un quota de recrutement, et des réalisations d'infrastructures, en vue de faire profiter les habitants de la zone du projet en compensation aux activités génératrices de revenus qu'ils exerçaient. « Moi je suis un peu dubitative des promesses avancées

Suite à page 5

17ème Foire Internationale de Lomé :

La campagne promotionnelle officiellement lancée !

La campagne promotionnelle de la 17ème Foire Internationale de Lomé (FIL) a été officiellement lancée vendredi 29 juillet 2022 au Centre Togolais des Expositions et Foires (CETEF) sur le site de Togo 2000. Le coup d'envoi a été donné par le ministre togolais en charge du commerce et de la consommation locale, Kodjo Adedze en présence de ses collègues ministres, des membres des institutions togolaises, des autorités locales ainsi que des sponsors, des associations et des professionnels de la presse.

Après deux ans de suspension pour raison de pandémie liée au Corona virus, la foire internationale de Lomé reprend ses ailes cette année. C'est dans cette optique qu'une rencontre élargie à toutes les parties prenantes et marquant le lancement officiel de la campagne promotionnelle s'est tenue vendredi dernier.

La rencontre avait pour objectif de donner le ton des préparatifs aussi bien au niveau du CETEF de Lomé que des sponsors, exposants et autres partenaires, et d'éclairer au même moment, la lanterne des journalistes sur les activités phares et les innovations de ce 17ème édition de la FIL prévu du 30 novembre au 18 décembre prochains au CETEF.

Ce lancement marque ainsi le grand retour de ce rendez-vous commercial et d'opportunités avec des innovations.

Placée sous le thème « Compétitivité des biens et services pour la relance économique post COVID-19 », la 17ème édi-

tion de la FIL, se veut être l'un des cadres boosters du décollage économique après la crise sanitaire très éprouvante pour l'économie togolaise particulièrement.

Innovation majeure

La digitalisation est la majeure innovation dans cette 17ème édition de la FIL. En effet, l'un des facteurs de compétitivité est la digitalisation. Ainsi, pour répondre aux défis de la compétitivité des produits togolais sur le marché international et participer efficacement à la lutte contre la propagation du virus, les autorités ont introduit la digitalisation des stands et des tickets d'entrée afin de limiter les contacts physiques.

Mobilisations pour la campagne

A travers cette campagne de promotion qui va durer environ quatre mois, d'importantes activités de communication sont prévues à compter de ce jour jusqu'à l'ouverture et même pendant la foire. Il s'agit entre autres



Comlan Nomadoli Yakpey, DG par intérim du CETEF

de, l'affichage des panneaux publicitaires ; la publicité audio-visuelle par les médias, notamment les chaînes de télévision, de radio, la presse écrite et les médias en ligne ; les mailings ; les interviews sur les chaînes de télévision et de radio ; les caravanes de sensibilisation ; etc.

Tous les acteurs sont invités à se mobiliser pour la réussite de cette campagne en vue de la bonne tenue de la 17ème édition.

En lançant officiellement la 17ème FIL, le ministre Kodjo Adedze a rappelé le contexte socio-économique dans lequel se tient la foire de cette année, marqué par la hausse généralisée des prix des produits de première nécessité sous l'effet conjugué de la crise sanitaire, de l'extrémisme violent et de la guerre géopolitique en Europe, mettant sérieusement en difficulté l'économie



Photo de famille des officiels

au Togo.

« Pour éviter que cette contraction ne perdure dans le temps, il est primordial, non seulement de repenser nos mécanismes de résilience face aux chocs endogènes et exogènes, mais aussi et surtout de prendre des mesures urgentes de renforcement des capacités productives, de transformation et de commercialisation de nos produits agricoles et extractives pour une reprise rapide. C'est ainsi que cette édition de 2022 de la foire de Lomé vient à point nommé pour redonner de l'espoir aux entreprises nationales et sous régionales. Il s'agit à travers cette 17ème édition, de donner une bouffée d'oxygène aux entreprises éprouvées par deux années de crise économique mondiale », a indiqué le ministre.

A l'occasion, le secrétaire général du ministère du commerce, de l'industrie et de la con-

sommation locale, chargé provisoirement des attributions du directeur du CETEF, Comlan Nomadoli Yakpey, a souligné qu'« à travers ce thème, le ministère du commerce, de l'industrie et de la consommation locale entend donner l'opportunité aux hommes et femmes d'affaires d'apporter leurs contributions à la réflexion sur les stratégies de renforcement de la compétitivité des biens et services locaux ».

Pour lui, cette foire qui sort de l'ordinaire, offre aux exposants, l'occasion de rattraper les affaires perdues depuis ces années de suspension.

A noter que pendant plus de 15 jours, près de 1000 exposants et plus de 300 000 visiteurs sont attendus à la FIL, faisant de cette rencontre, l'une des plus importantes foires de la sous-région.

Y.S

Fatigués des messages de Moov et Togocom :

L'ARCEP met des codes à disposition

Messages, notifications à caractère publicitaires ou commerciales, ... les téléphones des togolais sont régulièrement la cible des réseaux de téléphonie mobile notamment Togocom et Moov Africa Togo. L'autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) a évoqué ce 26 juillet 2022, le droit des consommateurs de refuser de recevoir des messages de masse à visée publicitaire ou commerciale sur leurs téléphones mobiles.

Suite à l'enquête portant sur la satisfaction des clients des services de communications électroniques au Togo menée par l'ARCEP du 30 mai au 17 juin 2022, il ressort que l'une des préoccupations majeures exprimées par les consommateurs porte sur l'envoi de messages intempestifs à caractère publicitaire ou commercial par les opérateurs de services de communications électroniques.

Pour donner suite à cette expression des consommateurs, le régulateur a, « conformément aux dispositions de l'article 37.2 des cahiers des charges des opérateurs (Moov Africa Togo et Togo Cellulaire) qui leur font obligation d'offrir aux clients



l'option de refuser de recevoir des messages de masse à visée publicitaire ou commerciale, enjoint aux deux opérateurs de téléphonie mobile : de permettre à chaque client de décider de ne plus recevoir de message à caractère publicitaire ou commercial sur son téléphone par une notification à travers un code USSD», renseigne dans son communiqué du 26 juillet, le gendarme de la télécommunication et des postes.

Il est également notifié

aux deux opérateurs d'indiquer désormais à la fin de tout message SMS à caractère publicitaire ou commercial, le code USSD permettant au client de notifier à l'opérateur son refus de recevoir ce type de message.

A cet effet, il est mis à la disposition de tous les clients des opérateurs de communications électroniques mobiles qui ne souhaitent plus recevoir de messages SMS à caractère publicitaire ou commercial, un code USSD leur permettant de notifier leur refus à l'opérateur.

Il s'agit des codes USSD ci-après :
Pour TOGO CELLULAIRE (TOGOCOM) : *102*7#
Pour MOOV AFRICA TOGO : *100*3#

Par ailleurs, le numéro 8000 du centre d'appel de l'ARCEP est également mis à la disposition des consommateurs pour toute information complémentaire.

F.N.M.

Plateforme Industrielle d'Adetikopé / Phase 2 : Les populations riveraines éclairées sur les études d'impact, social et environnemental du projet avec le concours de l'ANGE

Suite de la page 4
par les responsables de ce projet. Nous ne voulons plus subir la même chose qu'avec l'OTP, l'ancienne CTMB qui était venue de la même manière pour parler à la population, mais rien n'a été respecté de tout ce qui a été dit ».

Apport du Préfet de Zio

Pratiquement dans tous les villages consultés, le problème de la discrimination ou de l'indemnisation partielle a été soulevé par les parties prenantes. À l'entame de son propos, le préfet du Zio, Etsè Kodjo Kadévi, a félicité les populations des deux préfectures pour l'oreille attentive qu'elles ont prêtée aux messages. Selon lui, « Beaucoup étaient informés, mais mal informés. L'occasion leur a été donnée de comprendre davantage des détails de ce projet ».

Pour ce qui est des préoccupations liées à la discrimi-

nation dans les indemnisations, l'autorité préfectorale a expliqué, « Devant le comité d'expropriation, on a l'obligation seulement de payer les propriétaires légalement reconnus avec des preuves à l'appui tels que les droits de propriété, reçus de vente pour les acquéreurs et surtout si ces propriétés terriennes ne souffrent d'aucun conflit ». Aussi, renchérit M. Kadévi, « est-il que certains domaines ne seront plus pris en compte et sont actuellement en études ».

Pari réussi pour l'ANGE

« Au terme de ces consultations auxquelles les populations ont pris part sur la base d'une gestion inclusive et participative instaurée par le gouvernement et dans lesquelles notre mission a été de jouer le rôle du médiateur entre les promoteurs du projet et la population, nous marquons une

Suite à la page 6

Togo / Fast food :

Attention ! La mort est dans le plat...des traces de pesticides retrouvées

Phénomène de mode ou réponse aux besoins d'une société en occidentalisation, la restauration rapide ou fast-food est en pleine expansion au Togo. Mais la prolifération de ces "Fast-Food" expose les populations à de réels risques de toxi-infection alimentaire, prévient le Professeur Ameyapoh, directeur du laboratoire de microbiologie et de contrôle de qualité des denrées alimentaires.

Une mise en garde des plus pertinentes, puisque, d'après les précisions du scientifique au site d'information republicoftogo.com, 54 échantillons prélevés dans 18 établissements de restauration rapide de la capitale révèlent la présence de pesticides. Et pour garantir la qualité des échantillons, il faut noter que les prélèvements ont été effectués en respectant les normes de

l'Union européenne et de l'association française de normalisation (AFNOR) qui font autorité dans ce domaine.

L'un de ces pesticides retrouvé est connu sous le nom de méthamidophos. Substance toxique utilisée en particulier pour la protection des cultures de riz, il s'agit d'un insecticide organophosphoré dangereux dont la surexposition est potentiellement mor-



telle. D'après le spécialiste en contrôle de qualité des denrées alimentaires, « l'accumulation des résidus de ces pesticides sont à l'origine de certains cancers et des perturbations endocriniennes chez les consommateurs. »

Pour remédier à cette si-

tuation sanitaire assez délicate, le Prof. Ameyapoh propose que des actions concertées incluant les pouvoirs publics, les propriétaires des différents restaurants et les autorités sanitaires, soient menées.

D'après lui, ces actions passent, non seulement par

l'amélioration des qualités nutritionnelle et hygiénique des denrées consommées hors foyer pour ce secteur qui joue un rôle socio-économique très important dans nos pays, mais aussi par la mise à disposition des données utiles pour les politiques de santé publique.

Les pouvoirs publics doivent prendre au plus vite les mesures qui s'imposent. Les restaurants doivent être extrêmement vigilants sur l'hygiène et sur la qualité des aliments servis. Ils ont une obligation de traçabilité. Les autorités ont aussi une obligation de surveillance.

Avec vert-togo.com

Commerce illégal des espèces protégées :

Risque croissant d'extinction des éléphants

L'éléphant d'Afrique est en danger de mort. Entre le braconnage et la destruction de leur habitat, les pachydermes ont perdu 30% de leur population en 7 ans. En effet, le trafic international d'ivoire met en péril l'existence de cette espèce animale remarquable. En l'absence d'un plan d'action commun et de techniques innovantes pour mettre fin à ce massacre alimenté par la cupidité humaine, l'éléphant est menacé d'extinction. Or, il est encore possible de protéger les éléphants du destin qu'ont connu d'autres espèces protégées.

Si la lutte contre le braconnage des éléphants fait généralement partie des compétences des services en charge de la protection de la faune et de la flore sauvage, les efforts contre le commerce international d'ivoire, interdit par la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), relèvent principalement du ressort des administrations douanières.

En effet, la situation est peu reluisante, car le commerce illégal d'espèces sauvages a atteint des niveaux alarmants à l'échelle mondiale. Selon l'UICN, les niveaux d'abattage illégal des pachydermes étaient intolérables entre 2010 et 2012, avec une augmentation d'environ 8 % en 2011, ce qui veut dire que quelque 40 000 éléphants ont été abattus de façon illégale et que la population s'est probablement réduite de 3 % cette année-là. Si l'année 2011 a semblé particulièrement meurtrière, les données de 2013 indiquent que l'abattage illégal se poursuit à un rythme intolérable jusqu'à nos jours.

La chute du nombre d'éléphants a pour cause, le braconnage pour les défenses

en ivoire. Mais au-delà du braconnage, la destruction de l'habitat des éléphants pour augmenter la surface des terres agricoles ou l'exploitation forestière en est aussi une autre cause. Le portrait n'est pas totalement noir, car dans le sud de l'Afrique, le nombre d'éléphants de savane est aussi stable, voire en croissance, dans la zone de conservation transfrontalière du Kavango-Zambèze.

L'Afrique a pu compter « plus de 20 millions d'éléphants avant la colonisation européenne », et que leur nombre était encore estimé à 1 million dans les années 1970, il n'en reste plus qu'un tiers aujourd'hui. Soit 352 000 individus en 2014, contre 496 000 en 2007. Leur répartition est très inégale. A eux seuls, le Botswana, le Zimbabwe et la Tanzanie abritent près des trois quarts de l'espèce. Mais la tendance démographique s'inscrit à la baisse sur la plus grande partie du continent, à l'exception de quelques pays où elle se stabilise (comme au Kenya) ou même se redresse (en Ouganda dans l'est, ou au Bénin, au Burkina Faso et au Niger, dans l'ouest).

D'un point de vue écologique, les éléphants sont une espèce fondamentale, c'est-



à-dire que leur présence a une incidence disproportionnée sur d'autres espèces. Ils représentent un dispersant essentiel de graines, ce qui influence la densité de plantation et empêche que les prairies ne soient envahies par la brousse et la forêt. Leur disparition massive modifie la dynamique écologique, change la composition des espèces et a des répercussions sur les pratiques d'élevage dans des zones très vastes. De plus, les répercussions socio-économiques sont significatives car les éléphants constituent un formidable atout touristique dans de nombreux pays africains où le tourisme est un des premiers secteurs qui contribuent au produit intérieur brut. Les éléphants représentent également un élément essentiel des initiatives communautaires de préservation qui favorisent le développement de communautés rurales qui seraient, sans cela, marginalisées.

Au Togo, la saisie des défenses d'ivoire en provenance des autres pays est légion. EAGLE-Togo s'efforce d'appuyer les efforts du gouvernement dans cette lutte. Avec une centaine d'éléphants, le problème du Togo est qu'il

constitue une plaque tournante de transit pour le transfert illégal des ivoires. En effet, le ministère de l'environnement et des ressources forestières a enregistré plusieurs cas de saisies d'ivoire. Les plus importantes qui ont fait l'objet de médiatisation et de poursuites judiciaires sont celles opérées courant de l'année 2013 jusqu'en 2016. Ainsi, environ 90 trafiquants d'espèces fauniques protégées

et leurs produits ont été arrêtés au Togo, selon le ministère en charge de l'environnement. L'ensemble de la communauté qui travaille à la préservation de la nature s'accorde sur la nécessité d'adopter une démarche sur trois fronts : lutte contre le braconnage, lutte contre le trafic d'ivoire et réduction de la demande. Mais le réseau EAGLE préconise la répression des trafiquants fauniques, ceci pour dissuader d'autres éventuels trafiquants. Et selon le coordinateur assistant d'EAGLE-Togo, « tout cela ne peut aboutir efficacement que s'il y a une prise de conscience de tous les acteurs impliqués dans cette lutte, en combattant sérieusement la corruption ».

Source : EAGLE-Togo

Plateforme Industrielle d'Adétikopé / Phase 2 : Les populations riveraines éclairées sur les études d'impact, social et environnemental du projet avec le concours de l'ANGE

Suite de la page 5 satisfaction du fait que ces populations aient pu avoir les bonnes informations et par la suite adhérer massivement à ce projet. De leur côté, les premiers responsables du projet ont promis prendre en considération les diverses préoccupations et suggestions des populations », s'est réjoui le directeur de l'ANGE.

Il sied de rappeler que l'Agence nationale de gestion de l'environnement (ANGE), est une structure gouvernementale autonome, spécialisée dans la préservation de l'environnement au Togo. Elle est

placée sous la tutelle du ministère de l'environnement et des ressources forestières.

La Plateforme industrielle d'Adétikopé, quant à elle, est issue d'un partenariat public-privé entre l'entreprise panafricaine spécialisée dans le développement de parcs industriels intégrés, ARISE, et la République du Togo. Les travaux de la phase 2 débuteront en septembre après la validation de l'étude d'impact environnemental et social prévue dans le courant de ce mois d'août.

Yvette Sossou

Soldats ivoiriens détenus :

Le Mali ordonne le départ des « forces étrangères » d'une base de l'aéroport

Le Mali a ordonné le départ dans un délai de 72 heures des « forces étrangères » d'une base de l'aéroport de Bamako, base servant de hub logistique à des soldats étrangers, de l'ONU notamment.

Cet ultimatum intervient quelques semaines après l'arrestation de 49 soldats ivoiriens liés à cette base.

« Dans un délai de soixante-douze heures »

Toutes les « forces étrangères » présentes sur la base de la société Sahel Aviation Services (SAS) dans l'enceinte de l'aéroport de Bamako, doivent la quitter « dans un délai de soixante-douze heures », dit un courrier officiel des Aéroports du Mali à SAS, daté de lundi 1er août, reçu et authentifié mardi par l'AFP.

« L'hébergement et l'accueil » de soldats étrangers sur cette base « engendrent des ris-

ques pour la sûreté intérieure et extérieure » du Mali, jugent les aéroports du Mali, et n'étaient pas prévus dans la convention d'utilisation de ladite base signée en 2018.

Contactée, SAS, une compagnie aérienne privée qui opère des vols dans la région sahélienne, n'a pas répondu. La base de SAS à l'aéroport de Bamako sert de « base logistique » pour plusieurs partenaires internationaux du Mali, parmi lesquels des soldats ivoiriens mais aussi des soldats allemands, autrichiens, belges, suédois ou encore pakistanais déployés au sein de missions internationales, notamment



Col. Assimi Goïta, Pdt de la Transition

l'ONU, a dit mi-juillet l'état-major ivoirien.

Selon le ministère allemand de la défense mi-juillet, la base de SAS de l'aéroport était sécurisée par des soldats ivoiriens. L'arrestation le 10 juillet au Mali de 49 d'entre eux à l'aéroport de Bamako déployés, selon Abidjan, dans le cadre d'une procédure de

l'ONU en soutien de leurs contingents, tandis que le Mali les a qualifiés de « mercenaires », a déclenché une crise diplomatique entre Bamako, Abidjan et l'ONU.

Le porte-parole de la mission de l'ONU au Mali a été expulsé après avoir été accusé par Bamako d'avoir publié des « fausses informations »

sur cette affaire le 11 juillet. Le rôle exact de ces soldats arrêtés et toujours détenus reste flou : ils étaient selon Abidjan des Éléments nationaux de soutien (ENS), une procédure de l'ONU permettant aux contingents des missions de maintien de la paix de faire appel à des prestataires extérieurs pour des appuis logistiques.

Mais outre une convention signée en juillet 2019 entre Abidjan et l'ONU concernant leur présence au Mali, un autre contrat « de prestations de services » a été signé avec SAS, selon l'état-major ivoirien. Une médiation a été lancée par le Togo à Lomé pour « trouver une solution rapide » à cette situation.

Source : lefigaro.fr

République Démocratique du Congo :

Le gouvernement congolais demande à l'ONU l'expulsion de son porte-parole



Après avoir demandé la réévaluation du calendrier du retrait progressif de la mission onusienne, le gouvernement congolais a officiellement demandé le départ du porte-parole de la Monusco Mathias Gillmann, qu'il accuse, dans une interview accordée à RFI, d'avoir envenimé la situation. Une correspondance officielle a été envoyée à la Monusco pour signifier la position des autorités congolaises.

Selon le gouvernement congolais, les tensions actuelles entre la population et la Monusco sont dues notamment aux déclarations jugées « indélicates et inopportunes » de Mathias Gillmann.

Dans une interview accordée à RFI le 13 juillet à Kinshasa, le porte-parole de la Monusco affirmait que le déploiement d'une grande

partie des ressources de la mission onusienne et de l'armée congolaise dans la lutte contre le M23 avait des conséquences négatives sur les autres régions. Reprenant les propos de Bintou Keita, cheffe

de la Monusco au conseil de sécurité de l'ONU, il avait également expliqué que le M23 se comportait comme une armée conventionnelle avec un arsenal militaire sophistiqué.

Ces dernières semaines,

la Monusco insiste sur l'urgence de parvenir à la désescalade dans cette crise impliquant le M23 afin qu'elle et les FARDC se focalisent sur d'autres crises.

Dans la lettre envoyée à Bintou Keita, le ministre des Affaires étrangères Christophe Lutundula considère que « la présence de Mathias Gillmann n'est pas de nature à favoriser un climat de confiance et de sérénité entre les institutions de la RDC et la Monusco, de faire aboutir le

plan de transition aux fins de son retrait définitif de la RDC ».

Du côté de la Monusco, on se dit surpris de la tournure que prennent ces événements qui occultent « les vrais problèmes ».

Entre-temps, sur le terrain militaire, le M23 a repris son offensive et est arrivé hier à une trentaine de kilomètres de Goma, aux alentours du camp militaire Rumbungabo.

Source : Rfi.fr

IMPACT CENTRE CHRÉTIEN | TOGO

SÉMINAIRE SPÉCIAL A

LOMÉ

AVEC LE PASTEUR YVAN CASTANOU

THEME

CONQUIERS TON HÉRITAGE ENFANTE TA DESTINÉE

JEU. DIM. 11-14 AOÛT 2022

AU PALAIS DES CONGRÈS

ENTRÉE GRATUITE PARTICIPATION LIBRE

www.icdome.com

+228 93 33 22 33

Tous mes services au bouf du doigt ?

Clic, Appli TMoney !

Avancer. Pour vous. Pour tous.

Togocom



Faisons le simplement **EN LIGNE**

avec **DIMANA**

DIMANA, la nouvelle plateforme digitale de DECLARATION, de PAIEMENT et de DEMANDE DE SERVICES en ligne de l'OTR

Gérez en ligne, à partir d'un terminal connecté, où que vous soyez et en temps réel : toutes procédures et démarches fiscales ; suivi et gestion des dossiers, demande de la carte d'immatriculation fiscale, de quitus ou tout autre document fiscal, demande de facilité de paiement...

L'OTR n'est plus seulement votre allié dans votre engagement citoyen et votre contribution à l'édification du bien commun, il est aussi votre conseiller, votre compagnon de tous les jours grâce à sa plateforme digitale DIMANA.

Pour vous et pour tous, faisons le simplement en ligne.

<https://dimana.otr.tg>